



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2011

L'an deux mil onze, le 12 septembre, à 18 heures 01, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 8 septembre 2011.

Etaient présents : Loïc LE BARS, Jean-Claude REMY, Jessica BOCQUET, Patrick DELESTREES, Jasmine LE BARS, Alain MANSARD, Joël TUQUET Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Denis FOURNIER à Jean-Michel DARSONVILLE
Jean-François LAPORTE à Loïc LE BARS

Absents : Annie DREUX, Joël JOUAN, Angélique LOPES, Bénédicte SOREL, Maxime THOUVENOT

Monsieur Alain MANSARD est élu secrétaire de séance
Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 8 septembre Monsieur le Maire a reconvoqué le conseil municipal le 12 septembre.

Le compte- rendu de la réunion du 25 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.
Le compte- rendu de la réunion du 08 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1 / Ecole

■ Convention piscine 2011 / 2012

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les enfants de Cramoisy auront cette année 20 séances de piscine les vendredis du 16 septembre au 24 février 2012.

Considérant la demande de renouvellement présentée par Madame la Directrice de l'école pour l'année scolaire 2011/2012;

Considérant le projet de convention présenté par le Syndicat intercommunal de la piscine de Montataire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'entériner le projet présenté pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2011/2012;
- D'arrêter le montant de ces prestations aux sommes suivantes :

Location du bassin :	41,90 € T.T.C pour 40 minutes
Enseignement (M.N.S):	11,67 € T.T.C pour 40 minutes
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Les sommes nécessaires seront créditées au Budgets Primitifs 2011 et 2012.

■ Convention hand ball 2011 / 2012

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les enfants de l'école de Cramoisy bénéficieront de 27 semaines de sports à raison de 3 heures par semaine pour les enfants de primaire.

Considérant que Monsieur le Président du Club de Hand Ball de Saint Maximin propose de renouveler la mise à disposition de la commune, d'un animateur sportif en vue de promouvoir le sport auprès des enfants de l'école, et des habitants du village.

Après avoir pris connaissance de la convention;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'entériner la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Cramoisy et

- l'association Hand Ball Club de Saint Maximin;
- Décide d'allouer une subvention de 12 € de l'heure, sans pouvoir excéder 1296 €,

Etant donné que les séniors n'utilisent pas le créneau, Mademoiselle Bocquet propose de demander à Mourad de faire un cours de gym pour toute la population Cramoisienne. Ce cours pourrait se faire si Mourad est disponible le mercredi de 18h à 19h par exemple.

2 / Rapport annuel 2010 du service public de l'assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel de l'année 2010 du service public de l'assainissement.

Considérant le rapport annuel présenté par la société Lyonnaise des Eaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver le rapport annuel sur le service public d'assainissement présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, sous toutes réserves concernant les observations et propositions pour l'année 2010.

Monsieur le Maire propose que la commune participe financièrement pour les branchements qui restent à faire (5 maisons). Monsieur le Maire rappelle que les habitants de la commune ont bénéficié d'une prise en charge à 90% pour le raccordement au tout à l'égout. Monsieur le Maire dit qu'il a contacté l'ADTO et que ces derniers pensent que la commune peut amener une subvention (deniers communaux). Monsieur le Maire dit qu'il attend la réponse de l'ADTO.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite amener une aide à ces familles, reste à voir les montants et conditions.

Monsieur Tuquet demande s'ils paieront leur taxe de raccordement comme ça a été le cas pour tous les Cramoisiens.

Monsieur le Maire lui répond qu'ils ne seront pas raccordés au tout à l'égout à cause de la voie ferrée. Ces familles doivent installer des fosses septiques aux normes.

Monsieur Tuquet demande qui contrôle si les fosses septiques sont bien posées et conformes à la réglementation.

Monsieur le Maire lui répond que c'est lui qui contrôle et il délivre ensuite un certificat de conformité aux propriétaires.

3 / Achat de la parcelle cadastrée AD25

Vu la délibération du 15 mars 2011, autorisant Monsieur le Maire de Cramoisy à lancer une procédure de déclaration d'utilité publique concernant la parcelle cadastrée AD25 d'une contenance de 348 m² appartenant à madame HEROUARD.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a eu quatre rendez-vous avec Madame Herouard, Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est complètement enclavée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Herouard est d'accord pour vendre cette parcelle à la commune de Cramoisy,

Vu l'estimation du service des domaines du 15 février 2011 pour un montant de 350 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal l'achat de cette parcelle pour un montant de 350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'achat de la parcelle AD 25 pour un prix de 350 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférant à cette vente.

Monsieur le Maire précise qu'il a rendez-vous avec Madame Herouard le jeudi 15 septembre à 18h30, il invite les membres du conseil municipal à participer à cet entretien.

4 / Réforme de la fiscalité

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement au tout à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L 331-14 et L332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L 331-9 un certains nombres d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331 -1 et suivants:

Monsieur Delestrées propose que le taux soit à 3%.

Monsieur Mansard dit que le taux de 5% est trop élevé, qu'il faut penser aux ménages.

Monsieur Rémy pense que le taux de 5 % est trop élevé, il souhaite appliquer un taux de 3%

Madame Le Bars pense qu'il faut mettre un taux à 3% d'autant que maintenant il n'y a plus d'exonération de la taxe foncière.

Monsieur Le Bars dit qu'il souhaite appliquer un taux de 5%

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide:

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % par 7 voix pour (Mrs Laporte, Rémy, Delestrées, Mansard, Tuquet, Mmes Le Bars, Bocquet)
1 abstention (M Fournier)
2 voix pour un taux à 5 % (Mrs Darsonville et le Bars)
- Décide de ne pas appliquer d'exonérations

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois le taux pourra être modifié tous les ans.

5 / Décision modificative n° 2

Vu, la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de procéder aux virements, aux inscriptions et aux réductions de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

Section d'investissement

Crédits à ouvrir :

Dépense :

Compte 2031 : frais d'études	+ 10 000 €
------------------------------	------------

Crédits à réduire :

Dépense:

Compte 2111: Terrains nus	- 10 000 €
---------------------------	------------

6 / Remboursement partiel de la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal le courrier que Monsieur Redouane a transmis en mairie le 8 août. Ce courrier énumère les dysfonctionnements que Monsieur Redouane a rencontrés lors de sa location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire lit la réponse qui a été apporté à Monsieur Redouane

Après avoir pris connaissance du courrier reçu le 8 août 2011, demandant le remboursement partiel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 9 voix, 1 abstention (M Tuquet)

- Que la commune rembourse la somme de 50 euros à Monsieur Redouane

7 / Questions diverses

1 / Monsieur le Maire lit un courrier du Sénateur Marini au sujet de la subvention demandée pour le cimetière. Monsieur le maire rappelle que Monsieur le Sénateur Marini attribue une subvention de 10 000 € à la commune de Cramoisy. Monsieur le Maire précise qu'il attend toujours la réponse concernant la subvention demandée au conseil général pour l'allée centrale du cimetière. Monsieur le Maire dit que le conseil général a donné son accord pour le commencement des travaux.

2 / Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a commandé un nouveau tracteur VECTRA A83 livrable en novembre. Monsieur le Maire précise que le tracteur revient à 39 000 € HT. Monsieur le Maire rappelle que la commune a achetée une lame l'année dernière. Monsieur le Maire dit que la commune sera autonome pour déneiger le village, le fauchage des talus...

3 / Monsieur le Maire dit que le jeudi 15 septembre à 17 heures il a une réunion pour le choix du maître d'œuvre concernant les travaux du Centre Bourg, il précise que les travaux pourraient débuter vers le 15 octobre.

Monsieur le Maire dit que le 15 septembre à 18 heures il y a une commission d'appel d'offre (ouverture des plis) concernant les trottoirs du CD12.

Monsieur le Maire rappelle que le même jour à 18h30 il reçoit Madame Herouard, il invite les membres du conseil municipal à être présent à cet entretien.

4 / Monsieur le Maire dit que l'entreprise DACHE a été retenue pour la vidéosurveillance, l'ordre de service a été lancé la semaine dernière. Monsieur le Maire précise que cette société est basée à Creil, en cas de problème les délais d'intervention seront minimales. Monsieur le Maire dit qu'il y aura 9 caméras dans le village réparties comme suit :

- 2 au Clos du Chaudron
 - Une vers le CD12
 - Une vers la route principale du Clos du Chaudron
- 2 à l'église
 - Une vers le parking de la mairie
 - Une donnant sur la Place Jules Uhry et la rue Enat
- 2 à l'entrée de Cramoisy
 - Une côté Saint Vaast les Mello
 - Une côté Maysel
- 2 rue du Pont
 - Une donnant sur le parking de la salle des fêtes
 - Une donnant sur la route de Magenta
- 1 rue du Moulin en direction de la rue Saint Martin et de la Place de la République

Monsieur le Maire précise que se sont des caméras 2 millions de pixels. Les gendarmes pourront zoomer sur les plaques d'immatriculations des contrevenants.

Monsieur Tuquet demande si les maisons sont filmées, Monsieur le Maire lui répond que la loi impose de griser les parties concernées.

Madame Le Bars dit que c'est dommage qu'il n'y en ai pas une à l'angle du Chemin du Robinet et de la Rue de la Roue.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un projet d'un montant de 70 000 €, que la commune a obtenu une subvention de 20 000 €.

Monsieur le Maire précise que des caméras pourront être rajoutées par la suite.

5 / Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier du tribunal administratif d'Amiens concernant un référé déposé par Monsieur Besset, Maire de Saint Leu d'Esserent.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Besset a déposé un référé auprès du tribunal administratif d'Amiens afin que celui-ci prononce la nullité du marché de transport passé entre PSO et les sociétés Evrard et Kéolis. Monsieur le Maire dit que le tribunal a débouté Monsieur Besset non pas sur le fond mais sur la forme.

Monsieur le Maire précise que les bus tournent depuis le lundi 5 septembre comme prévu.

Le président de PSO a dit à Monsieur le Maire que dès le lundi il y avait 40 personnes dans les bus et que le jeudi il y en avait à peu près 200).

Monsieur le Maire dit que si les habitants du village ont des questions ils peuvent appeler Oise Mobilité. Monsieur le Maire dit que tous les éléments sont en mairie à la disposition du public.

6 / Monsieur le Maire parle des élections sénatoriales du 25 septembre.

Deux listes ont été déposées :

- Une liste de gauche comprenant :
 - Yves ROME
 - Laurence ROSSIGNOL
 - Jean-Pierre BOSINO
 - Valérie MENN
 - Charles POUPLIN
 - Renza FRESH

- Une liste de droite comprenant :
 - Philippe MARINI
 - Caroline CAYEUX
 - Alain VASSELE
 - Nadège LEFEBVRE
 - Alain LETELLIER
 - Corry NEAU

Monsieur le Maire dit que cette année quatre sénateurs seront élus au lieu de trois.

7 / Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier anonyme en mairie. Il lit ce courrier.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de faire un courrier à la société Garage Debrie SARL afin de lui rappeler la législation en vigueur dans le village.

8 / Madame Le Bars dit qu'il manque une barre en fer sur le pont pour aller à Montataire.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ira vérifier et fera réparer.

9 / Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Mansard va prendre sa retraite courant 2012.

Monsieur Mansard se propose de donner à la commune le bâtiment de la menuiserie.

Monsieur le Maire dit qu'il faut trouver un emplacement pour mettre ce bâtiment. Monsieur le Maire dit qu'on pourrait ranger le tracteur dans ce hangar.

Madame Le Bars dit que vu que le conseil municipal vient de décider d'acheter le terrain de Madame Herouard, la commune pourrait installer ce bâtiment sur cette parcelle.

10 / Monsieur Tuquet dit qu'il y a de gros problèmes de stationnement dans la rue de l'Eglise lors des locations à la ferme du haut.

Monsieur le Maire dit qu'il a rencontré Monsieur Scohy le 6 septembre afin de lui parler de tous les soucis rencontrés lors des locations de sa salle. Monsieur le Maire précise que Monsieur Scohy a mis un vigile.

Monsieur le Maire propose de mettre des rondins dans le carré de pelouse afin d'éviter le stationnement intempestif.

11 / Question de Monsieur Laporte posée par Monsieur Le Bars :

Monsieur Laporte demande de revoir les horaires de tonte des pelouses le dimanche
Monsieur le Maire dit qu'il faut vérifier car c'est un arrêté préfectoral.
Monsieur le Maire demande à la secrétaire de se renseigner si la commune peut prendre un arrêté.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 48.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 13 septembre 2011

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE